

DEMANDE DE SUBVENTION

FONDATION HYDRO QUÉBEC
POUR L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTÉ PAR

LA CORPORATION DES BOISÉS ET DES PARCS NATURELS
DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

30 SEPTEMBRE 2004

TABLE DES MATIÈRES

□	Fiche synthèse (1.1 à 1.8)-----	1
□	Dossier argumentaire (2.1 à 2.13)-----	3
	▪ Échéancier-----	15
	▪ Budget-----	16
□	Annexes-----	18
	▪ Photographies-----	19
	▪ Cartes-----	41
	▪ Plans-----	42
	▪ Projeco-----	43
	▪ Résolutions-----	44
	▪ Lettres d'appui-----	45
	▪ Curriculum Vitae-----	46
	▪ Articles de périodiques-----	47

FICHE SYNTHÈSE

1.1 Coordonnées de l'organisme

Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes
400, boulevard des Deux-Montagnes
Deux-Montagnes, Québec, J7R 7C2
Téléphone : 450-473-5436
Télécopie : 450-473-3412
Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

1.2 Nom et coordonnées du responsable du projet

Édouard Raymond, coordonnateur
Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes
Téléphone : 514-279-4415
Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

1.3 Titre du projet

PROTECTION DES BOISÉS DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

1.4 Financement demandé à la Fondation, financement complémentaire et coût total du projet

- Financement demandé : 51 465
- Financement complémentaire : 22 213\$
- Coût total : 73 678\$

1.5 Programme visé de la Fondation

Programme « Nature »

1.6 Date de début et de fin du projet

15 février 2005 au 31 décembre 2005

1.7 Région et localisation du projet

Le territoire de la Ville de Deux-Montagnes est situé au nord-ouest de Montréal, dans la région des basses Laurentides.

1.8 Résumé du projet

Les sentiers parcourant nos boisés, à la fois les boisés protégés de la Ville de Deux-Montagnes et le refuge faunique de Deux-Montagnes ont un urgent besoin d'être refaits (couverture de poussière de roche). Certaines sections des sentiers doivent être fermées alors qu'une partie en particulier doit être redessinée. La portion du sentier d'interprétation traversant le refuge doit être aménagée complètement, avec le consentement de Faune et Parcs Québec et celui de L'Agence Métropolitaine de Transport, propriétaire du refuge. Nous faisons ces aménagements, bien sûr, dans une perspective de préservation. Une clôture doit également être posée afin de faire une séparation entre un secteur précis et un petit centre commercial. Ces actions auront des retombées, entre autres, sur la protection future de l'habitat de la couleuvre brune (*Storeria dekayi*).

Note : Avec l'aide financière obtenue de la fondation pour l'environnement de Shell, nous travaillons à la conception et à la réalisation de panneaux d'interprétation et d'un dépliant s'y rapportant.

DOSSIER ARGUMENTAIRE

2.1 Cordonnées de l'organisme et du responsable

Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes
400, boulevard des Deux-Montagnes
Deux-Montagnes, Québec, J7R 7C2
Téléphone : 450-473-5436
Télécopie : 450-473-3412
Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

Édouard Raymond, coordonnateur
Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes
Téléphone : 514-279-4415
Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

2.2 Description de l'organisme

a) Historique

La Corporation fût créée le 10 mars 2000, grâce à la volonté exprimée des citoyens, des associations et des autorités de la Ville de Deux-Montagnes de s'unir afin de préserver ensemble, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel de notre ville.

En 2001-02, nous avons commandé à la firme HORIZON MULTIRESSOURCES inc., de Lachute, une étude sur l'état de santé des boisés, malgré le fait que ces derniers soient tout à fait enclavés, les résultats ont été quand bien même encourageants.

En 2003, est embauché madame Linda-Ann Gereghy comme coordonnatrice. Durant la saison estivale ont lieu plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation.

Présentement, il y a poursuite du travail de sensibilisation déjà entreprît, en plus des tâches de planification des actions sur le terrain à venir.

b) Mission

La mission de la Corporation est d'assurer la protection et la conservation des boisés et des parcs riverains de la Ville de Deux-Montagnes et de promouvoir par des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'interprétation la connaissance et la mise en valeur du patrimoine naturel de la municipalité.

c) Objectifs

- Protéger les milieux représentatifs du patrimoine naturel du territoire de la ville ;
- Conserver l'intégrité écologique des boisés et des parcs riverains tout en favorisant dans la population la connaissance, la découverte, l'appréciation et l'utilisation de ce patrimoine faunique et floristique ;

- Élaborer et promouvoir des services d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'interprétation des caractéristiques naturelles afin d'assurer la protection et la mise en valeur des boisés et des parcs, d'attirer suscitant un sentiment de fierté ;
- Afin de satisfaire les différentes clientèles (groupes scolaires, aînés, grand public, etc.), élaborer des programmes de sensibilisation et d'interprétation spécifiques ;
- Développer une politique de l'arbre en milieu urbain afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'esthétique, soit la qualité de vie ;
- Développer des thèmes et des messages afin de permettre au public d'acquérir les connaissances nécessaires au respect et à la conservation des espaces verts ;
- Impliquer toujours davantage la population, la municipalité, les écoles et les différents groupes et associations déjà sensibles au patrimoine naturel

d) Composition du conseil d'administration

M. Alain. Mastromattéo, président

M. Pierre Yves Charbonneau, vice-président

M. Stéphane Plante, secrétaire, en remplacement de Roger Lemoine (décédé à l'automne dernier)

M. Édouard Raymond, coordonnateur de la Corporation

Mme. Jeannine Cadotte, membre

Mme. Andrée-Anne Ouimet, membre

M. Gaston Blouin, membre

M. Georges Gauthier, membre

e) Expériences des membres du conseil d'administration

e.1) l'Équipe

La Corporation regroupe la municipalité et son comité de l'environnement, les citoyens ainsi que les associations locales, telle la maison des Jeunes de Deux-Montagnes.

e.2) L'Expertise des membres

Un mot ici pour souligner que la Corporation est la continuité naturelle de Re-Sources Deux-Montagnes (ONBL fondée en 1990), dont feu monsieur Lemoine était le président fondateur.

Les réalisations de ce dernier furent les suivantes :

1994-95 :

- Aménagement de sentiers pédestres dans les boisés et travaux de consolidation des rives via des techniques de génie végétal ;
- Étude sur le transport en commun dans la région de Deux-Montagnes ;
- Étude sur la viabilité financière de la piste cyclable Saint-Eustache/Oka ;

1995-98 :

- Participation active aux inventaires faunique et floristique dans les boisés et les zones humides de la Ville de Deux-Montagnes.

2000 :

- Création de la Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes ;
- Commande d'une expertise sur l'état de santé des boisés ;

2001-02 :

- Plantation d'arbres et d'arbustes dans les différents boisés et parcs riverains de Deux-Montagnes.

Le passage de monsieur Lemoine fût d'une telle importance pour les enjeux environnementaux locaux qu'il est bon de mentionner en plus les contributions suivantes :

- 1982-90 :
 - La modernisation de la ligne de train de banlieue Montréal/Deux-Montagnes.
- 1992-95 :
 - Négociation de plusieurs ententes avec Environnement Canada et certaines municipalités dans le cadre du Projet «Accès-Nature» entre Saint-Eustache et Oka. Accès-Nature relie par la piste cyclable différents points d'intérêt écologique dans ces municipalités.
- 1993 :
 - Création de l'organisme à but non lucratif, Re-Sources Deux-Montagnes.
- 1994-95 :
 - Étude sur le transport en commun dans la région ;
 - Étude sur les alternatives en matière de transport collectif régional ;
 - Étude sur la viabilité financière de la piste cyclable Saint-Eustache/Oka ;
 - Aménagement des boisés et lutte contre l'érosion des sites riverains.

- 1996-98 :

Étude pour diffuser des documents de référence faunique et floristique.

- 2000 :

Création de la Corporation des boisés et des parcs naturels de Ville de Deux-montagnes.

Alain Mastromattéo, président :

- Il est le conseiller du quartier de la Gare de la Ville de Deux-Montagnes depuis 6 ans.
- Il est le porteur des dossiers environnementaux à la Ville.
- Il est membre de la Commission de l'Environnement.

Pierre-Yves Charbonneau, vice-président :

- Sa famille a été propriétaire de la pépinière de St-Eustache pendant 49 ans.
- Il travaille dans le domaine de l'aménagement paysagiste depuis 26 ans.

Jeannine Cadotte, membre :

- Elle fait partie de la société d'écologie et d'horticulture de Deux-Montagnes depuis plusieurs années.
- Elle est membre de la Commission de l'Environnement.

André-Anne Ouimet, membre :

- Elle est étudiante au Collège Saint-Laurent, en technique d'inventaire biologique.
- Elle participe beaucoup aux activités de la Corporation en tant que bénévole.
- Son curriculum vitae accompagne cette demande (son embauche est prévue).

Georges Gauthier, membre :

- Retraité, membre de la Commission de l'Environnement.

Gaston Blouin, membre :

- Retraité, membre de la Commission de l'Environnement

Édouard Raymond, coordonnateur de la Corporation :

- le curriculum vitae est ajouté en annexe.

2.1 Titre du projet

PROTECTION DES BOISÉS DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

2.2 Territoire visé et un plan ou carte de localisation du projet

Est visé une partie du territoire de la Ville de Deux-Montagnes, soit : le secteur des boisés protégés par la municipalité, et celui de la zone humide et des deux îlots forestiers composant le refuge faunique de Deux-Montagnes. Des cartes accompagnent en annexe ce document. Pour consulter les deux cartes représentant le site, voir en annexe, sous «Cartes».

Note : Dans le texte, à partir d'ici, l'utilisation du mot «site» réfère à l'ensemble des espaces ci-haut mentionnés.

N'utilisez, afin de localiser avec précision, que la carte «figure 1 : Plan du territoire du refuge faunique de Deux-Montagnes», où les différents îlots forestiers portent les numéros 1a, 1b, 2, 3 et 4. L'autre carte, la carte-couleur ne sert en quelque sorte qu'à visualiser les changements survenus depuis 1993.

2.3 Justification détaillée du projet

- **problématique et historique du projet et du site**

En 1990, la population se mobilise et réclame la protection des boisés. En 1991, la municipalité engage des négociations et acquiert cette érablière à caryer cordiforme. Ce territoire de 132 000 mètres carrés possède une richesse floristique en raison de laquelle il est sous la responsabilité du Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, Direction de l'Environnement forestier, Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ; en plus d'être un refuge faunique, sous la gouverne du même ministère, voir dans annexes, sous «Lettres d'appui». Les espèces sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit les suivantes :

Plantes herbacées

- Carex à feuilles poilues (*Carex hirtifolia*)
- Orchis brillant (*Orchis spectabilis*)

Plantes ligneuses

- érable noir (*Acer nigrum*)
- Orme de Thomas (*Ulmus thomasi*)

Note : J'ai personnellement fait la découverte de l'ail des bois au printemps dernier dans une section du boisé. L'ail des bois (*Allium tricoccum*) a un statut de plante vulnérable au Québec.

Espèces fauniques

- Couleuvre brune (*Storeria dekayi*)
- Couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*)
- Buse à épaulettes (*Buteo lineatus*)

Note : cette dernière espèce fait partie de la catégorie préoccupante de la Loi sur les espèces en péril, du gouvernement fédéral.

7 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles, 51 espèces d'oiseaux et 12 espèces de mammifères ont été inventoriées en 1995-96 par la firme Herpéto enr. La composition végétale est de 208 espèces d'herbacées et de 64 espèces d'arbres inventoriées en 1994 par Somer inc.

En 1994-95, Ville de Deux-Montagnes, le Centre Local d'Écologie des basses-Laurentides et Re-Sources Deux-Montagnes unissent leurs efforts afin d'aménager les boisés, et les parcs riverains afin de combattre l'érosion des rives au bord de la rivière des Mille-Îles et du lac des Deux-Montagnes. Un investissement en argent et en temps de travail de près de 150 000\$ a été consenti pour ces réalisations. Voir la carte de ce premier projet, intitulée : «plan d'aménagement - Ville de Deux-Montagnes», de la firme Projeco, en annexe, sous «Cartes»

En 2000, fut créé le *refuge faunique de Deux-Montagnes* (5,3 hectares de superficie), qui est la propriété de l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT).

Note : Une simple soustraction ici nous permet de conclure que la superficie totale du site étant de 13,2 hectares, que la partie du site tombant sous la juridiction de la municipalité est de 7,9 hectares.

Mobilisation générale de la population et des groupes environnementaux locaux vers le milieu des années 90, cet acharnement ayant abouti, sous la présidence du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, à une médiation entre l'AMT et les représentants des citoyens. Des inventaires biologiques devenaient obligatoires. La découverte par Herpéto enr. de la couleuvre brune a lieu en 1995. Cet événement extraordinaire allait avoir comme heureuse conséquence une réduction de la superficie de la zone humide devant être asséchée pour faire place à l'agrandissement du stationnement. Selon les premiers plans, on prévoyait remblayer 75% de la zone, alors que, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable oblige, ce n'est que 25% qui ont été affectés : voilà une belle victoire !

Une autre excellente chose est la décision du ministère de l'Environnement et de la Faune d'alors de désigner la zone humide «aire de protection de la Couleuvre brune», comprise à l'intérieur du refuge où pourrait également se retrouver dans les autres parties l'espèce. Les biologistes spécialisés ne connaissant que très peu le comportement de cette couleuvre, il ne s'agit là que de mesures minimales. Ce projet tourne autour de cette question de la protection de l'espèce, même si cette dernière n'en est pas l'objet principal. Une étude herpétologique sur l'espèce (*Soreria dekayi*) pourrait être entreprise lors d'une autre occasion, voir en annexe, sous «lettres d'appui», la lettre de monsieur Pierre Dupuy, biologiste à Faune et Parcs du Québec, ainsi que celle de monsieur David Rodrigue, directeur adjoint à la Société d'Histoire Naturelle de la Vallée du Saint-Laurent.

Un article intéressant, publié en 98, dans Franc-Vert (organe de L'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature) fait mention de la découverte de la Couleuvre brune à Deux-Montagnes. La bataille pour la préservation de l'habitat de la couleuvre, menée de main de maître par monsieur Lemoine, allait procurer à Re-Sources Deux-Montagnes le prix du Mérite environnemental 1996. Une copie de cet article est en annexe sous «Articles de périodiques».

L'aspect sensibilisation et éducation sera adéquatement assuré par des panneaux d'interprétation et un dépliant s'y rapportant. Les fonds (4 860\$) pour la conception et la réalisation de ce matériel sont déjà obtenus de la fondation pour l'environnement de Shell. Ce projet de sentier est bien démarré et il est prévu d'être finalisé pour le printemps prochain. Le projet date d'ailleurs de 1993, soit de l'époque du plan d'aménagement du sentier d'interprétation réalisé par Projeco. Voir en annexe la carte-couleur, sous «Cartes» Ce document s'intitule «Plan de développement du boisé de la 20^e avenue et du ruisseau Ferré». Onze années se sont écoulées depuis...

Plusieurs autres interventions proposées, contenues dans ce dernier document n'ont été que partiellement exécutées, ou ne l'ont pas été du tout. Un autre exemple est la pause non réalisée d'une clôture tout le long du boisé (îlot 1a), offrant une séparation entre ce secteur du boisé et la zone commerciale, voir en annexe la carte-couleur. Cette dernière intervention recommandée est à la page 46 de ce plan de développement remis par Projeco, voir copie de cette page en annexe, sous «Projeco» L'item clôture, objet de cette présente demande, est expliqué en détail plus loin.

Je signale ici que le sentier devant conduire au marécage (îlot 3), voir en annexe la carte-couleur, n'a pas été retenu lors du tracé des sentiers dont on décidait en 1995-96. Par contre, à l'intérieur de la présente demande, soucieux de mettre en valeur ce secteur nous proposons l'installation d'une plate-forme d'observation du marécage. Les détails de cette dernière sont expliqués au chapitre suivant.

- **État actuel de la situation à corriger**

Quelque cinq kilomètres de sentiers pédestres aménagés en 1995-96 ont un grand besoin d'être regarnis en poussière de roche. Plusieurs sentiers secondaires, la plus part du temps de petits bouts, doivent être fermés, et dans certains cas être remis en végétation. Un sentier secondaire, qui n'en est pas vraiment un étant utilisé régulièrement par des utilisateurs du train de banlieue, doit être obligatoirement aménagé, et ce dans une perspective de préservation, et prioritairement pour des raisons évidentes de sécurité. De pente moyenne prononcée, ce dernier sentier souffre d'un problème réel d'érosion.

Le sentier d'interprétation coïncide avec le réseau des sentiers déjà existant, une partie n'est pas encore aménagée, subissant donc une dégradation. Une autre partie du sentier d'interprétation a été couverte irrémédiablement de remblai : il faut donc redessiner cette section. La partie non aménagée du circuit devra être garnie en poussière de roche ; aménager, c'est préserver en ce sens que cela constitue un incitatif au respect des lieux. Les bicyclettes empruntent, causant beaucoup d'érosion, toutes les entrées possibles du circuit d'interprétation, alors que normalement les cyclistes devraient demeurer sur la piste cyclable asphaltée qui traverse nos boisés (qui fait partie du grand réseau national, la Voie Verte). Nous prévoyons donc empêcher par des aménagements spéciaux le passage des vélos à travers le circuit. La valeur écologique des boisés, décrite plus haut, à elle seule explique l'urgence de poursuivre le travail d'aménagement entrepris déjà depuis au moins une décennie.

La proximité du stationnement par rapport au marécage (îlot 3) a un impact visuel et dommageable car des débris de toutes sortes s'y retrouvent. Clôturer le secteur est prévu, ainsi qu'une plantation de vinaigriers (implanté naturellement dans les environs) servant à ralentir tout processus d'érosion indu. Cette clôture sera une sécurité pour tout enfant pouvant s'approcher pour regarder en direction du marécage.

- **Objectifs poursuivis et résultats attendus**

Les objectifs éducationnels :

Sensibiliser et éduquer jeunes et adultes, ainsi que les responsables des différents organismes privés et publiques sur l'importance de la conservation des milieux naturels, notre patrimoine écologique. Amener les résidants par le processus d'approche morale et comportementale, à modifier leurs valeurs au travers de l'agir, par l'entremise d'un changement de comportement face à l'environnement. Les corvées de nettoyage récurrentes à cet égard constituent une excellente façon.

Les objectifs d'éco-civisme:

Développer de la part des résidants et des responsables des différents organismes le sens civique face à l'environnement; notion d'héritage collectif. Par l'entremise de la documentation remise, transmettre des connaissances sur les différents problèmes environnementaux.

Les objectifs quantitatifs :

- Les sentiers pédestres à rénover, à aménager, à en redessiner le tracé. Les sentiers secondaires à fermer, à remettre en végétation, etc.
- Construire une plate-forme d'observation.
- La pose de clôtures (îlot 3 et îlot 1a).
- Plantation d'une trentaine de vinaigriers pour contrer l'érosion du sol en bordure du marécage.
- Plantation d'une soixantaine de vinaigriers comme écran végétal, doublant la clôture le long du boisé, cette dernière offrira une séparation entre le boisé (îlot 1a) et le petit centre commercial.
- Quatre escaliers et un trottoir de bois (ce dernier enjambant une section de sentier demeurant fréquemment humide).

- **Consensus social face à la réalisation du projet**

C'est la population qui, en se mobilisant en 90 et en remettant une pétition de 3 600 signatures, a ainsi fortement incité la municipalité à négocier avec les propriétaires et à procéder à l'acquisition de cette érablière de grande valeur écologique. Au cours de la décennie suivante, le conseil municipal et les groupes environnementaux ont investi quelque cent cinquante mille dollars, en argent et en ressources humaines, pour aménager et planter des arbres et des arbustes dans les boisés et les sites riverains.

La population s'est à nouveau manifestée en 1999 lorsque l'AMT a voulu agrandir le stationnement de la gare de Deux-Montagnes. Puisque notre projet, en plus des actions concrètes sur le terrain, en est un aussi d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, il s'encre de par ses objectifs globaux dans la volonté de gens de conserver leur patrimoine naturel collectif.

L'enthousiasme exprimée de la part des participants lors de corvées de nettoyage régulières, reflète bien la prise de conscience à l'égard de la nécessité de protéger nos boisés. La publication dans le mensuel de la Ville de Deux-Montagnes, l'Express, de «chronique de la nature» et les bons commentaires s'y rapportant dénotent l'intérêt pour la nature de la part des citoyens, voir copies d'articles en annexe, sous «Article de périodiques».

2.6 Description détaillée du projet

Toute une série de photographies vient appuyer le texte, donc, chaque détail, action proposée, etc., se rapportent à la fois à la page correspondante et à l'îlot concerné, ceux-ci, numérotés 1a, 1b, 2, 3 et 4, sont représentés sur la carte Figure 1, dans annexes, sous «Cartes».

Quatre photos (page 20 et 21), prises selon les quatre directions géographiques montrent bien le grand achalandage automobiles continuel. Nul besoin de décrire davantage l'impact sur le site. L'édifice de la gare ferroviaire se trouve sur la photo du haut, p. 21, voir aussi annexe, sous «Cartes».

Les quatre photos suivantes (p. 22 et 23) montrent l'aire de protection de la coulèuvre brune ; en page 22, on aperçoit le toit de du centre sportif et de spectacles, l'Olympia, sur cette photo, la direction du regard est la suivante : de l'est vers l'ouest. La photo du bas a été prise de la direction contraire. En page suivante, on aperçoit mieux l'Olympia ; la photo du bas, prise de plus proche, montre la clôture entourant le périmètre de l'aire de protection sur trois côtés. Il est à noter sur ces photos la présence de cette plante envahissante qu'est la Phragmite, s'y trouve également dans cet espace la salicaire pourpre, autre plante envahissante.

Les quatre photos suivantes (page 24 et 25) concernent l'îlot 1a. En page 24, nous voyons l'affiche indiquant le refuge faunique de Deux-Montagnes. C'est aussi le début du circuit d'interprétation. On s'y engage, ce sentier et ce sur toute sa longueur, soit jusqu'à l'autre bout de l'îlot 1a, doit être aménagé, y-mettant un couche de poussière de roche. À quelques pas à l'intérieur de ce sentier, page 25, la photo fait voir un cas d'érosion sévère : la solution étant purement et simplement la fermeture et la remise en végétation de ce bout de sentier. La photo du haut montre une partie de la bâtisse de la gare ferroviaire.

Note : monsieur Pierre Dupuy, biologiste à Faune et Parcs du Québec, est venu sur place pour constater. Toutes les autorisations vont suivrent bientôt, également celle de l'AMT ; madame Denise Gosselin, administratrice au conseil de l'Agence Métropolitaine de Transport, a été également rencontrée. Il est même question que l'AMT cède le refuge à la municipalité pour la somme symbolique de 1\$; c'est dans l'air pour l'instant.

Au beau milieu de l'îlot 1a, pénètre un sentier dans la direction nord-sud, le traversant au complet, l'îlot 1b également, enjambant donc la piste cyclable (tronçon «La Vagabonde» du réseau de la Voie Verte). Mais restons-en à l'îlot 1a. Les photos sur les pages 26 et 27 montrent ce sentier. Deux escaliers de bois doivent y être installés, à la transversal donc de l'îlot ; un trottoir de bois couvrira la partie comprise entre ces derniers : partie demeurant souvent humide et de façon constante au printemps, voir en annexes, sous «Plans». Une installation à chaque escalier empêchant le passage des bicyclettes est prévue. Remarquez les traces de passage de vélo sur le photo du haut en page 27. Je rappelle que ce sentier est emprunté à longueur d'année par des utilisateurs du train de banlieue qui s'y rendent et en reviennent à pied.

Toujours à l'intérieur de l'îlot 1a, nous reprenons le sentier principal jusqu'à l'autre extrémité, direction est-ouest donc. Les photos se rapportant ici sont à la page 28. On y voit une autre entrée très importante, prévue en 1995-96 comme accès dans le réseau de sentiers. Un troisième escalier devra être aménagé ici, (dont le plan par oubli ne figure pas dans annexes, sous «Plan»). Une installation anti-vélo y est évidemment nécessaire.

Quelques pas sur la piste cyclable, et cette vue sur notre droite, donc vers l'îlot 1b, s'offre à nous (photo du haut, page 29). La photo du bas montre, à quelques pas de plus, les conséquences regrettables d'un remblaiement à même le sentier. La photo du haut montre de cette section du circuit un petit bout demeuré intact (qu'il va falloir remettre en végétation). Ce petit bout, à vingt mètres dans cette direction aboutit à un terrain voué à un futur développement résidentiel, pour lequel le terrain a ainsi été nivelé. Il faut clôturé!

À peu près à la hauteur du remblai, regardant vers l'îlot 1b, la forêt est réduite à une bande d'au plus de huit ou dix mètres de large, photo en page 30. Une intervention sylvicole sera éventuellement requise ici. Il est prévu, étant donné toutes ces circonstances malheureuses, de refaire le tracé un peu plus à l'est de cette portion du circuit d'interprétation, et qui traversera la piste cyclable à l'endroit de cette future localisation, afin d'assurer la boucle avec le réseau dans l'îlot 1a.

Reprenons notre route sur la voie asphaltée des bicyclettes et patins à roulettes alignées, toujours vers l'est donc : À l'endroit du sentier transversal (où il faut installer des escaliers), sur notre droite, ce dernier, après avoir enjambé la piste, repart dans une même direction nord-sud, et rejoint sur une distance de quelque trente mètres le circuit d'interprétation (photos en page 31 et 32). La photo du haut, page 31, fait voir un cas lourd d'érosion dû au passage des vélos, à un point tel où même l'asphalte s'effrite. Un quatrième escalier est nécessaire ici, ainsi qu'un dispositif anti-vélo, voir annexes, sous «Plans». J'en profite ici pour donner un exemple de station de notre sentier d'interprétation : La photo du bas (page 32) montre un bloc erratique ; nous en profiterons donc pour expliquer aux visiteurs la cause géologique de sa présence. À remarquer sur cette dernière, dans le coin inférieur gauche, le circuit d'interprétation, où débouche le sentier transversal. La photo du haut fait voir des résultats d'actes où le besoin de sensibilisation se fait cruellement sentir : bris de branches et de verre. Ici, notre cri de ralliement prend toute sa force : Aménager pour mieux préserver !

De ce dernier point, continuons vers l'extrémité est de l'îlot 1b. À moyenne distance de là, nous sommes témoin de cette fort jolie scène (page 33), dépeinte avec romantisme de deux jeunes gens quittant le boisé. Cependant, ne nous attendrissons pas trop car il va falloir fermer ce bout de sentier débouchant sur le stationnement d'un commerce de dépanneur.

Justement, de ce stationnement, nous avons vue sur l'arrière de la bâtisse en question. De l'autre direction, nous avons une bonne idée de l'achalandage et de l'impact que doit supporter le boisé (photos en page 34). En fait, il faut clôturer le boisé sur toute la longueur de cet îlot 1b, soit sur quelque 170 mètres. Longeant vers l'ouest la bordure sud de cet îlot, ce spectacle s'offre à nous : page 35, là où la nécessité de poser une clôture est la plus criante ! Voir copie de la page 46 du Plan Projeco en annexe, sous «Projeco».

Revenu vers ce secteur où ne étions tantôt, nous voilà face au terrain réservé à ce futur développement résidentiel dont nous parlions plus haut (photo du haut, page 36). La photo du bas fait voir jusqu'à quel point on a pénétré profondément dans la forêt lors du nivellement du sol. Revenons via La Vagabonde jusqu'au boulevard Deux-Montagnes, et traversons-le, afin de poursuivre sur la route de notre circuit d'interprétation, vers les îlots 3 et 4.

Nous y voici (page 37, 38 et 39), à droite, au sud de La Vagabonde, l'îlot 4 : une érablière à caryer cordiforme où se trouve au moins une population d'ail des bois : signe évident d'un sol très riche, et à gauche, l'îlot 3 : un marécage de faible superficie bordé au nord-ouest d'un stationnement et entouré d'une petite érablière argenté à orme et frêne. La proximité du stationnement cause ici un grand impact sur le milieu. Il faut clôturer ce secteur. L'aménagement d'une plate-forme d'observation de la diversité de cette zone humide est prévu, voir annexe, sous «Plans». Un écran d'arbustes, en l'occurrence des vinaigriers, longera la clôture. Ces îlots sont les moins fréquentés. Afin de bien valoriser ces lieux, une station d'interprétation témoignera de la biodiversité du marécage, et trois autres sont prévues pour l'îlot 4, dont une station sur l'orme de liège. Dans l'îlot 4, le long de la Vagabonde, apparaissent (photo du bas, page 39) des signes d'érosion extrême, auxquels il va falloir s'attaquer sans trop tarder.

L'îlot 2, finalement, fait aussi partie du refuge, et possède la plus grande diversité floristique. Mais, ainsi isolé des autres îlots, ce boisé demeure presque ignoré de la population.

Et pour terminer, cette photo (page 40), montre des jeunes de l'école Sauvé de Deux-Montagnes, école verte Brundtland, oeuvrant à une corvée de nettoyage, ayant eu lieu le jour de la Terre, en avril dernier, voir aussi une copie d'article dans annexes, sous «Articles de périodiques».

2.7 Retombées et bénéfices attendus

Les retombées environnementales :

Les boisés, les zones humides et les sites naturels riverains sont un contexte idéal pour éveiller la curiosité des enfants et des adultes, pour les sensibiliser aux liens qui unissent la nature et l'humain, et les convaincre de la nécessité de préserver et de promouvoir les milieux naturels et la vie abondante qui s'y trouve. Plus la population sera sensibilisée, informée, éduquée, plus elle voudra conserver et préserver ce patrimoine naturel.

Les retombées sociales :

«Toutes les choses sont reliées entre elles comme le sang d'une même famille. Tout ce qui arrive à la Terre retombe sur les fils de la Terre».

Chef Seattle, tribu Duwamish.

- Les avantages de conserver et de protéger ces espaces naturels sont nombreux :
 - Ils sont nécessaires à l'équilibre humain ;
 - Ils témoignent du passé, du présent et de l'avenir ;
 - Ils constituent un écran au bruit dommageable ;
 - Ils représentent un milieu propice pour acquérir des connaissances de base et incite à la réflexion et à la recherche d'un retour aux sources de la nature ;

Les retombées économiques :

Le projet représente un investissement de 71 651\$ sur une période de 47 semaines et il permettra la création de 2 emplois.

- Les emplois :
 - 1 emploi permanent pour assurer la réalisation des différentes étapes du projet ;
 - 1 emploi comme adjoint au responsable du projet ;
 - Emplois indirects : sous forme de contribution du milieu : pose des clôtures, plantation, etc.

2.8 Condition de réalisation

- Le responsable des projets sera M. Stéphane Plante et la coordonnateur de projet sera M. Édouard Raymond.
- Tous les travaux et activités seront supervisés soit par la Corporation, l'administration de la Ville Deux-Montagnes ou bien encore par le service des travaux publics de cette dernière, et ce dans le respect de la flore et de la faune dans les boisés et le refuge.

2.9 Echancier de réalisation et calendrier des travaux

Echéanciers proposés		
Principales étapes de réalisation du projet	Produits livrables	Echéanciers
<p>1^{ère} étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification des activités - Communication du projet via les médias régionaux - Présentation du projet dans les écoles - Corvées de nettoyage - Conférence de presse 	<p>plan détaillé publicité dans les journaux matériel de sensibilisation annonce dans les médias document de présentation</p>	<p>mi février à fin mai fin mars fin avril fin mai</p>
<p>2^{ème} étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un adjoint au projet - Planification des travaux sur le terrain - Début des travaux sur le terrain - Bilan des activités à ce stade-ci - Ajustements divers 	<p>production de devis bons de commande, réalisations physiques, etc. rapport d'étape</p>	<p>Juin à mi septembre fin juin fin juin début juillet à fin septembre mi-juillet mi-juillet</p>
<p>3^{ème} étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des activités scolaires - Sensibilisation dans les écoles - Publicisation de ces activités - Corvées de nettoyage - Bilan et rédaction du rapport final 	<p>matériel de sensibilisation article de journaux locaux document</p>	<p>mi-septembre à fin décembre mi-septembre fin septembre à fin octobre septembre début octobre mi-octobre à fin décembre</p>

2.11 modalités d'exploitation et d'entretien

L'entretien des sentiers pédestres sera effectué par la Corporation des boisés et la Ville de Deux-Montagnes (notre partenaire);
L'entretien de l'observatoire et des escaliers sera effectué par la Ville de Deux-Montagnes (notre partenaire);
L'entretien des clôtures sera effectué par la Ville de Deux-Montagnes (notre partenaire) ;
L'entretien des vinaigriers sera effectué par la Corporation des boisés ;
Les sentiers pédestres et l'observatoire seront à la disposition de la population tout au long de l'année et cela gratuitement.

2.12 activités de communication

➤ Plan de diffusion :

Tous les documents, rapports et autres seront rendus publiques.

➤ Plan de promotion :

Chaque activité sera annoncée à la population via les journaux régionaux et le bulletin municipal de la Ville de Deux-Montagnes ;

Chaque activité sera analysée et un rapport sera rendu public ;

Le succès de ce projet repose sur la participation active de la population. Il est donc indispensable que ce projet soit connu de tous et de toutes.

2.13 information complémentaire

Toute information supplémentaire se retrouve dans les annexes.

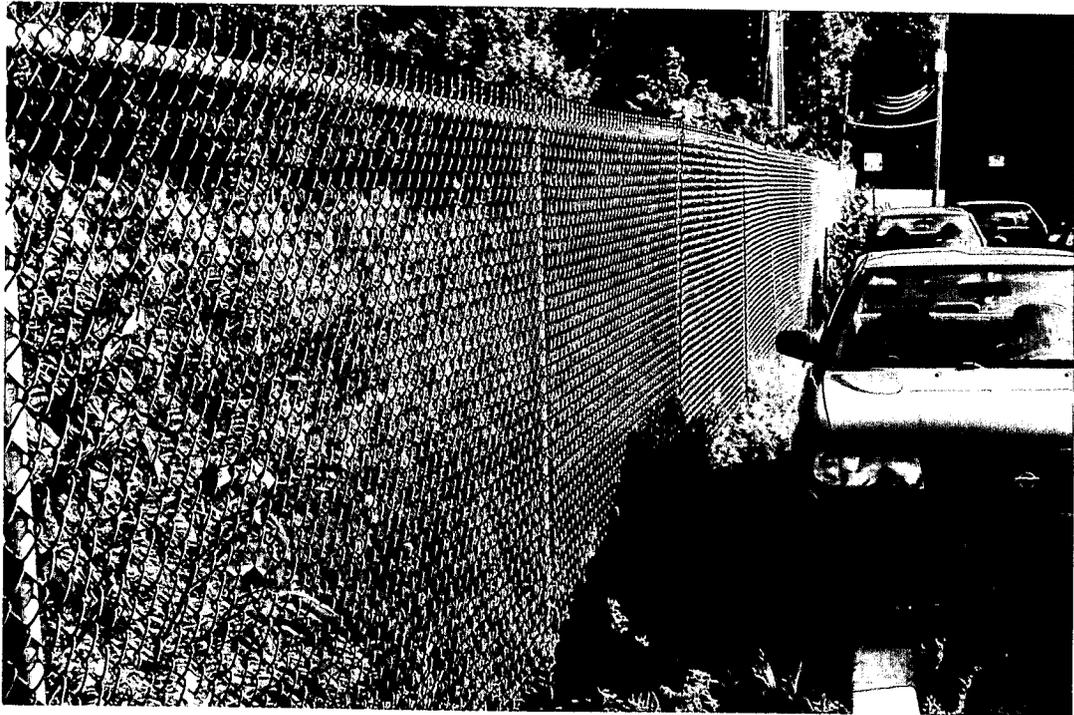
ANNEXES

PHOTOGRAPHIES

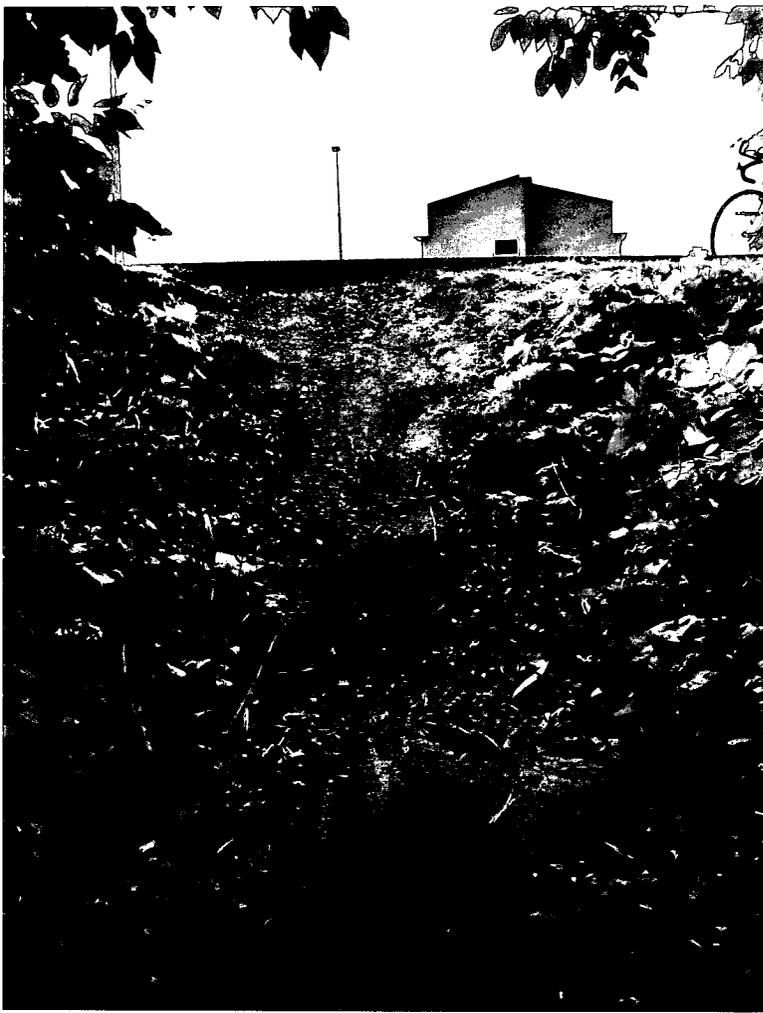


















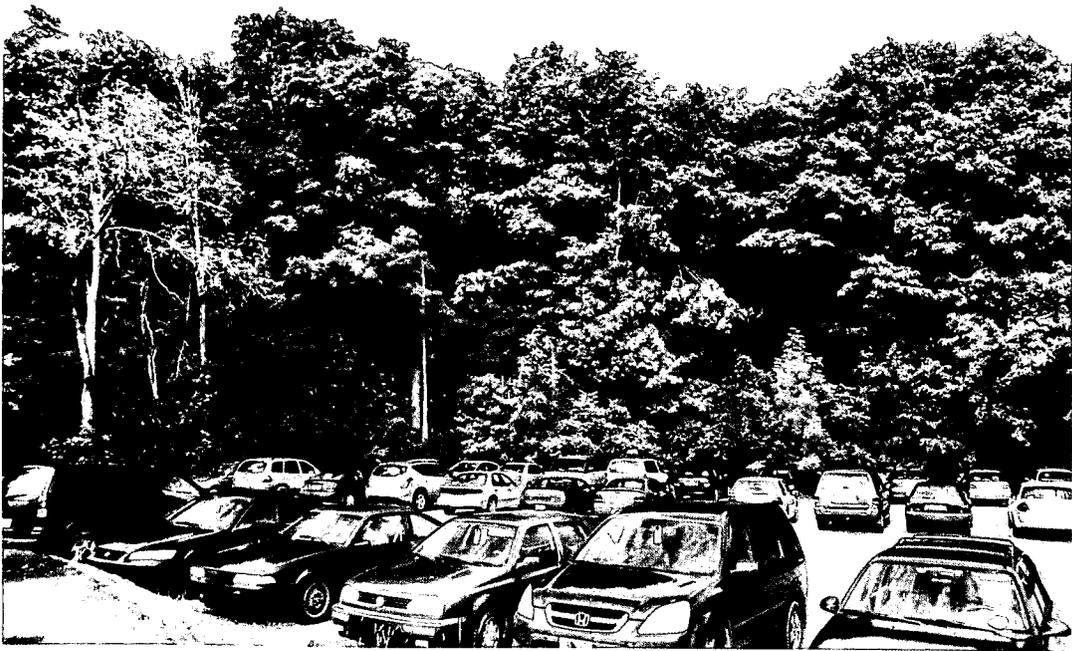


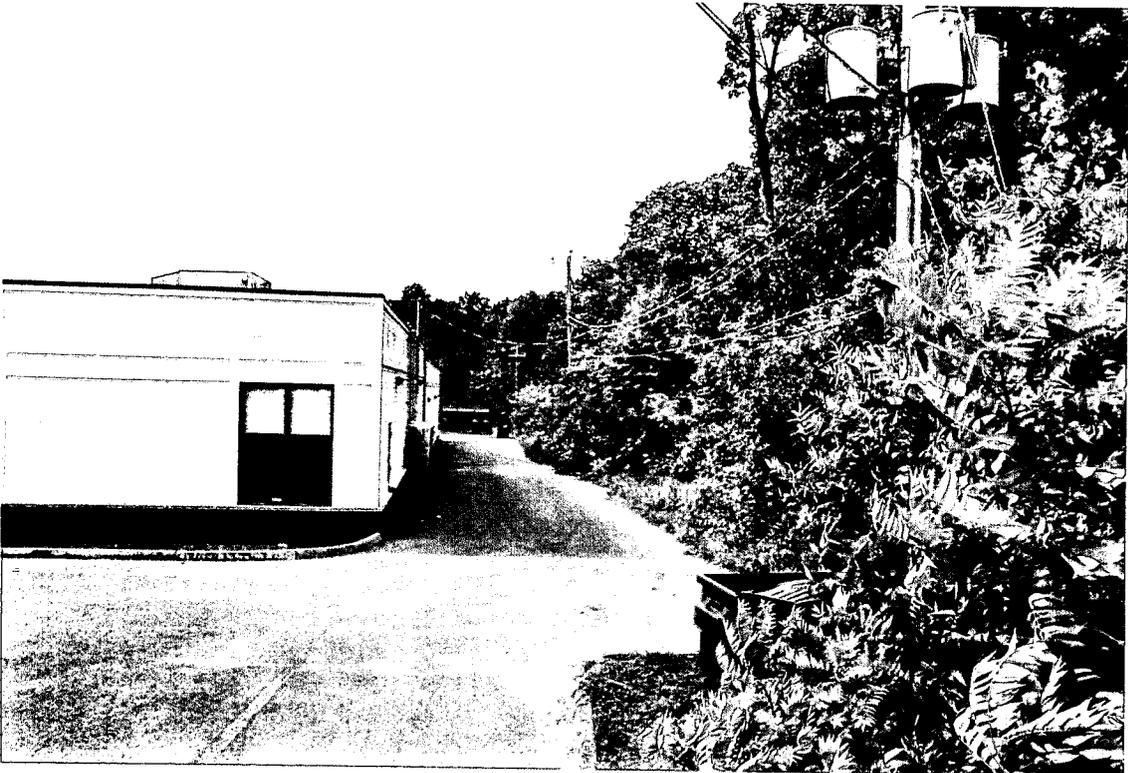






















CARTES

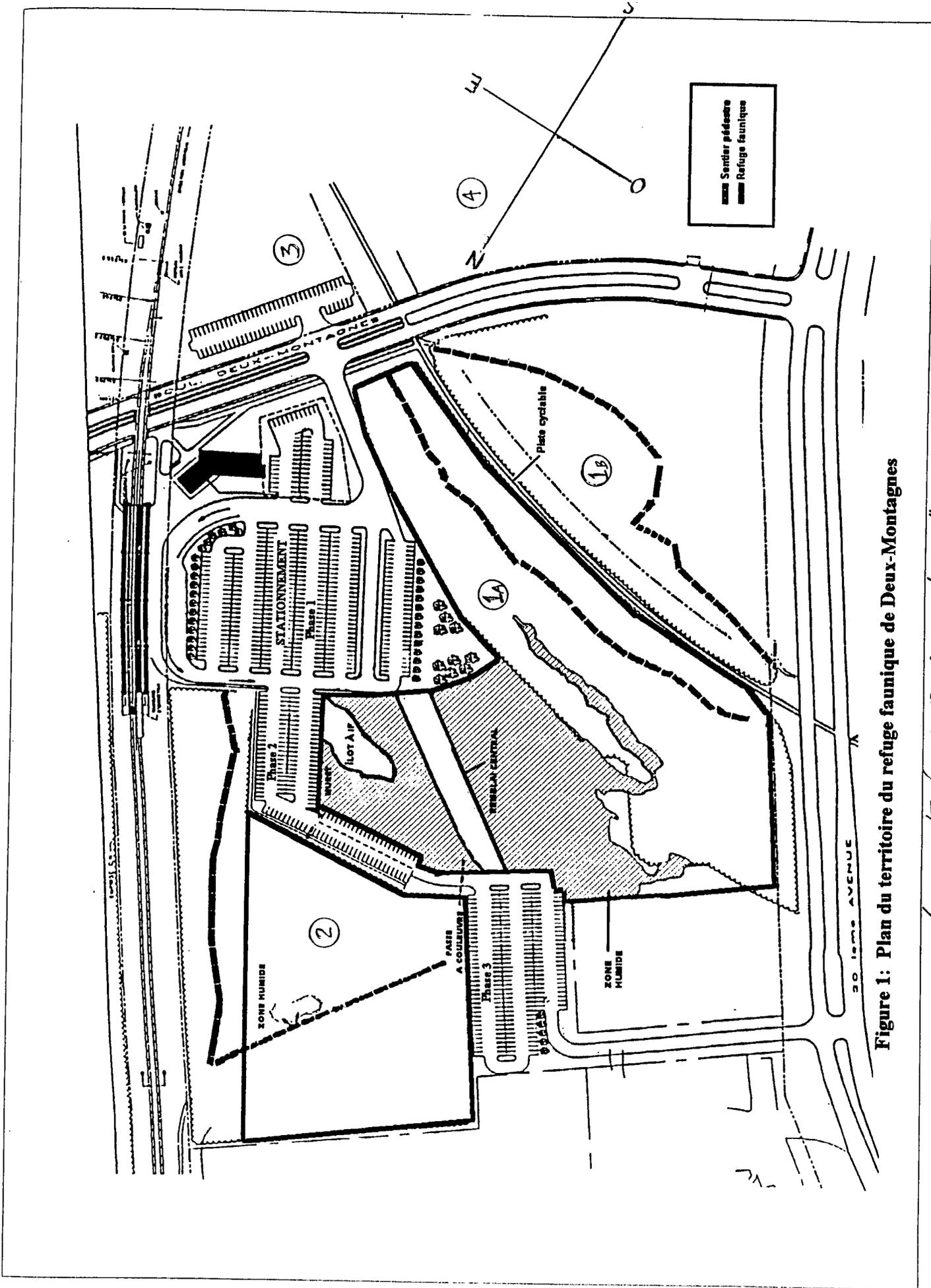
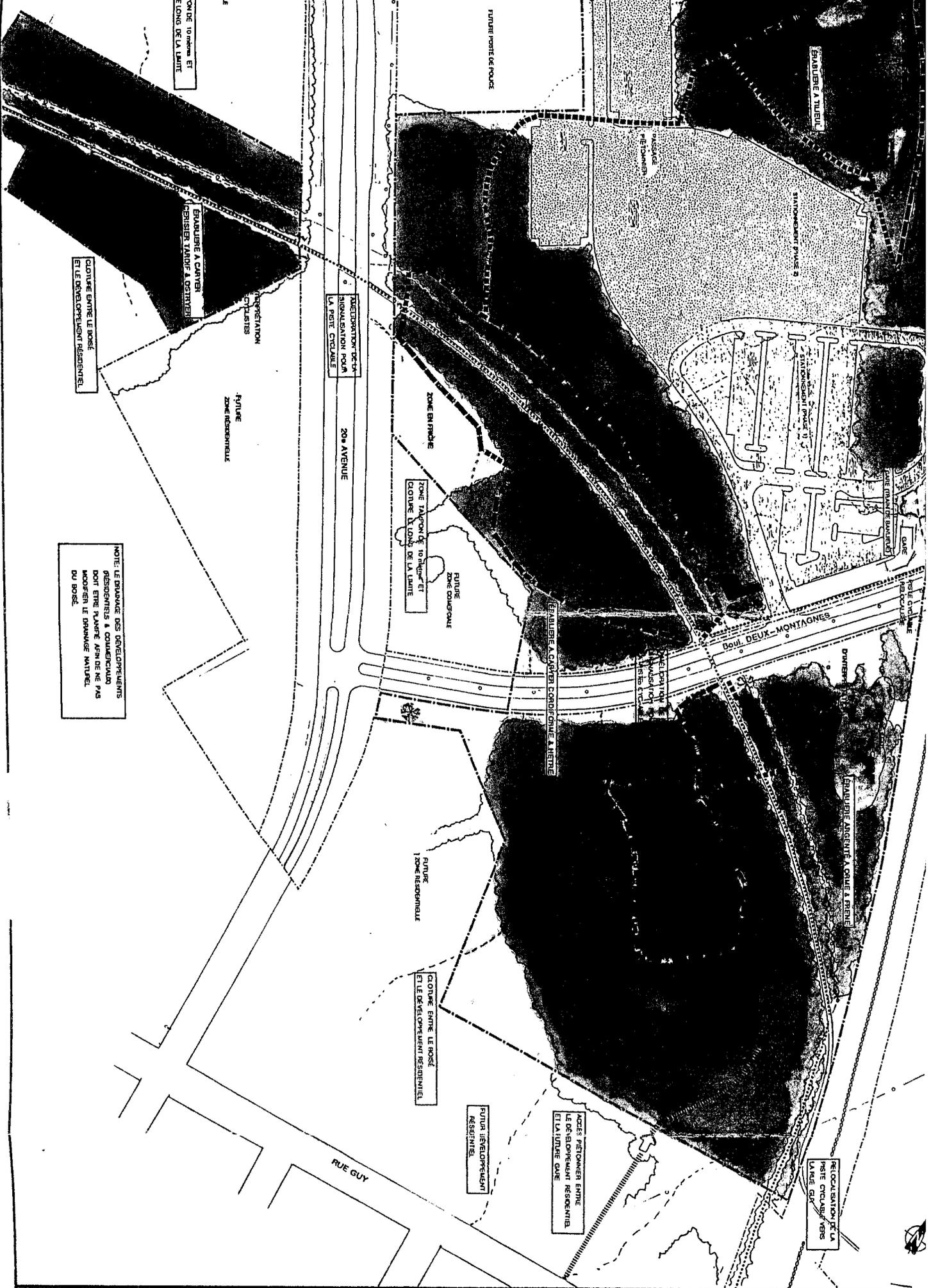


Figure 1: Plan du territoire du refuge faunique de Deux-Montagnes

Longitude: 73° 54' 58"
 Latitude: 45° 32' 43"



CLÔTURE ENTRE LE BOIS ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

NOTE: LE DRAINAGE DES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS & COMMERCIAUX DOIT ÊTRE PLANIFIÉ AFIN DE NE PAS MOUFRER LE DRAINAGE NATUREL DU BOIS.

RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLOPÉDESTRE

20e AVENUE

Boul. DEUX-MONTAGNES

RUE GUY

EVALUÉE A TITRE
BRUSSELS YANIP & OSTIVIER

ZONE MARCHÉ
CLÔTURE À LONG DE LA LIMITE

CLÔTURE ENTRE LE BOIS ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

FUTURE RECONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE

ACCÈS MÉTROPOLITAIN ENTRE LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET LA LIMITE GUY

RELOCALISATION DE LA PISTE CYCLOPÉDESTRE

PLANS

Projet d'aménagement sentier du refuge faunique



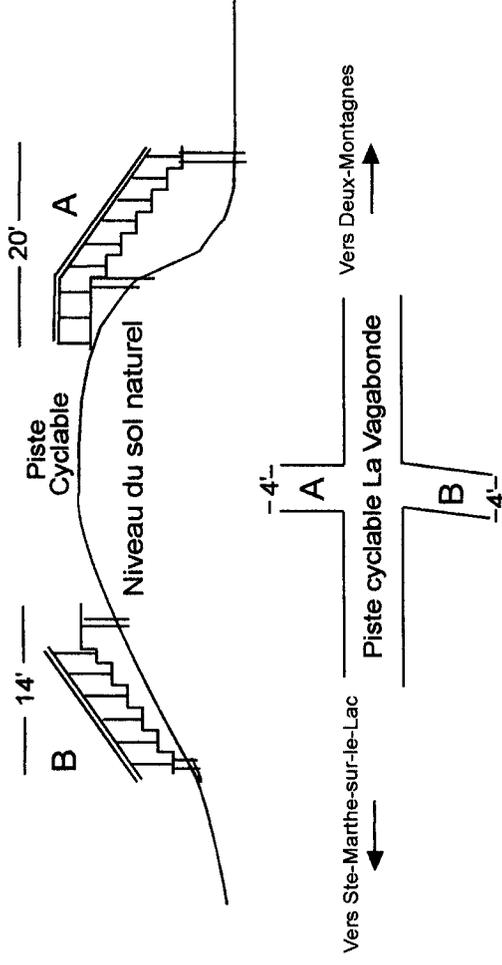
Intersection sentier et La Vagabonde - Vers stationnement AMT

A Érosion fort dénivelé - Escalier vers AMT

B Érosion moyenne dénivelé - Escalier vers dépanneur



Intersection sentier et La Vagabonde - Vers dépanneur



1. Balustrade - 2"x2"x42" + 1 1/4"x6"
2. Plancher bois traité - 1 1/4"x6"
3. Pillier bois traité 6"x6" - cèdre - pruche - selon disponibilité
4. Limons bois traité
5. Ancrages

Estimation partie 2

-Bois traité : 479\$

-Quincaillerie : 55\$

Total fourniture : 534\$

	Volet II Intersection piste cyclable
	Conception: Pascal B. Surprenant, urbaniste Date : 28 septembre 2004 Projet URB/2004/007

Note: version préliminaire, les tarifs représentent une estimation générale, les dimensions des ouvrages devront être vérifiés.

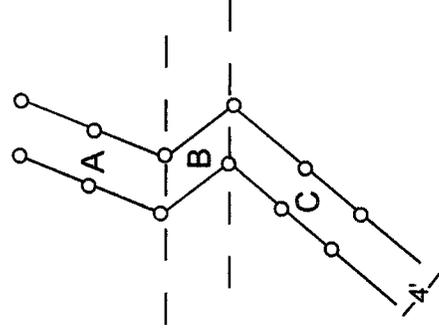
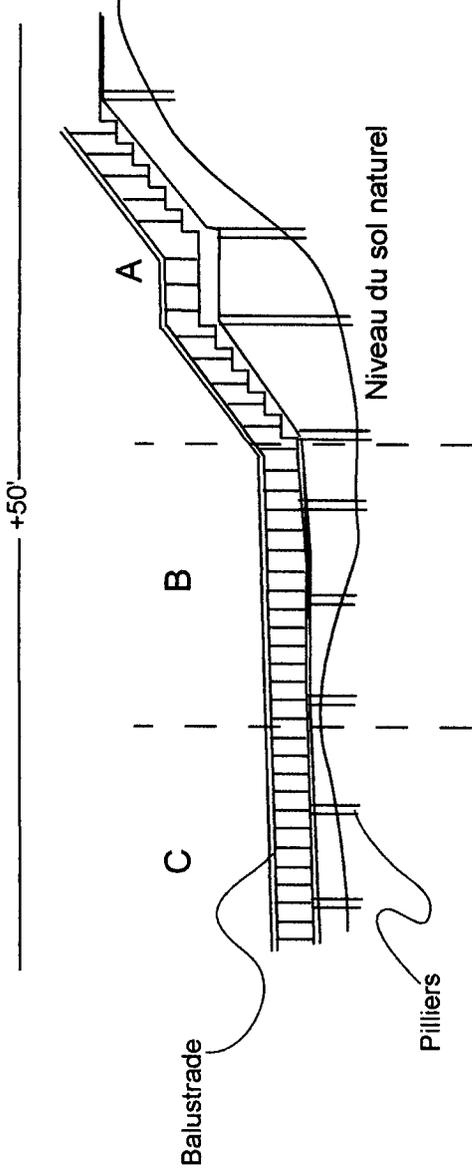
Projet d'aménagement sentier du refuge faunique



Sortie Nord du sentier - Vers stationnement AMT



Sortie Nord du sentier - Vers stationnement AMT



1. Balustrade - 2"x2"x42" + 11/4"x6"
2. Plancher bois traité - 11/4"x6"
3. Piliers bois traité 6"x6" - cèdre - pruche - selon disponibilité
4. Limons bois traité
5. Ancrages

Estimation partie 1

-Bois traité : 949\$

-Quincaillerie : 215\$

-Location tarière : 55\$

Total fourniture : 1 219\$

- A Érosion fort dénivelé - Section escalier et plateau
- B Bas niveau marécageux - Section plate-forme
- C Bas niveau marécageux - Section plate-forme

Note: version préliminaire, les tarifs représentent une estimation générale, les dimensions des ouvrages devront être vérifiés.



Volet I
Passerelle - Sentier

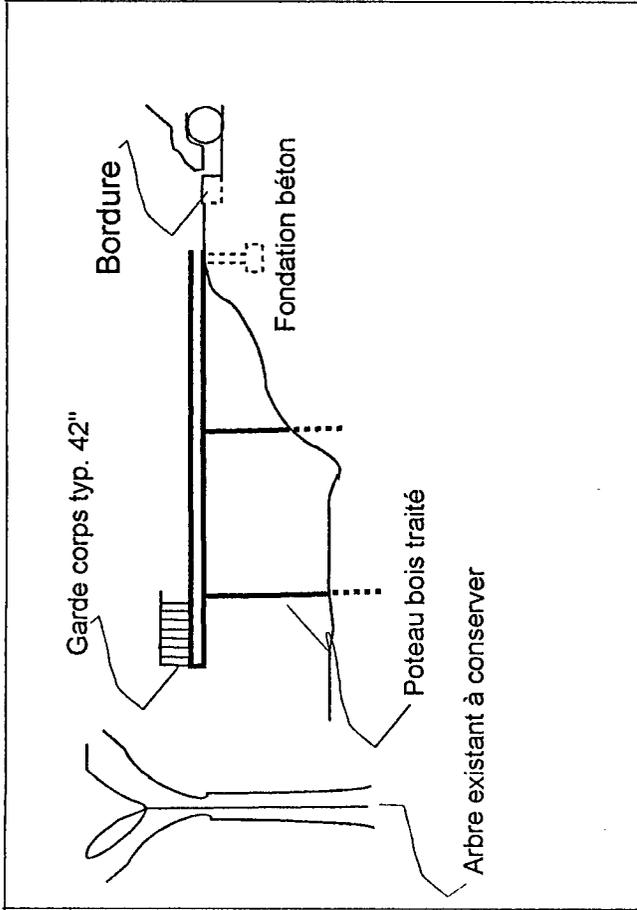
Conception: Pascal B. Surprenant, urbaniste

Date : 28 septembre 2004

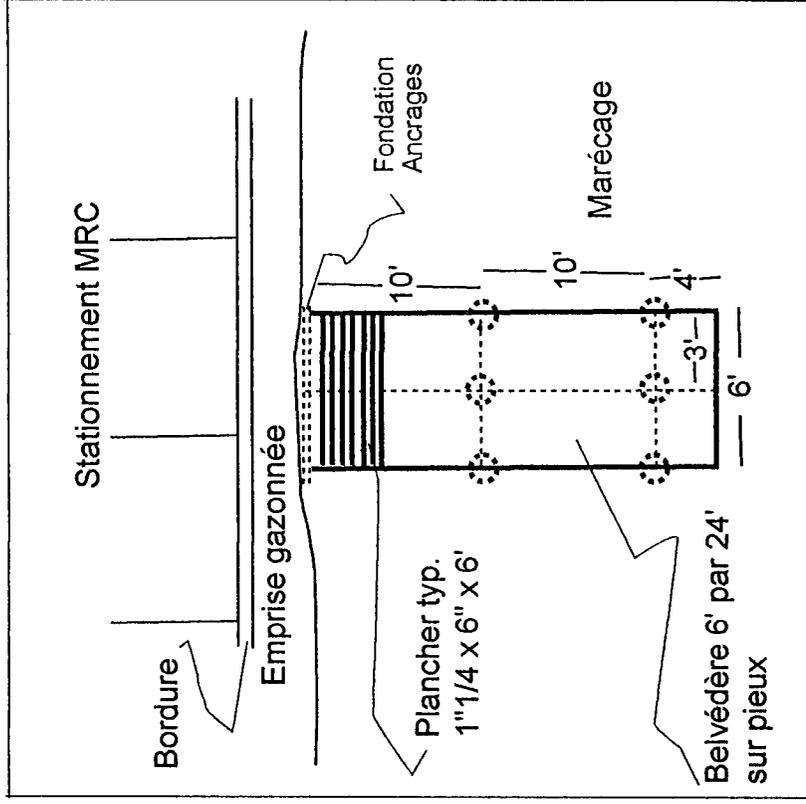
Projet URB/2004/007

PROJET OBSERVATOIRE

Élévation droite



Implantation



Estimé des matériaux

Structure bois	Fondation
6-6" x 6" x 16' : 259.02\$	Béton : 250.00\$
12-2" x 12" x 10' : 297.84\$	Formes : 110.00\$
7-2" x 12" x 12' : 203.28\$	Ancrages : 75.00\$
29-1-1/4" x 6 x 12' : 260.42\$	
162-barroffins de 42" : 123.12\$	
Fixations - Etriers : 105.00\$	
Total : 1248.68\$	Total : 435.00\$
Grand Total : 1936.65\$ incluant taxes	



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Ville de Deux-Montagnes

Conception: Pascal B. Surprenant

Date : 2 septembre 2003

PROJECO

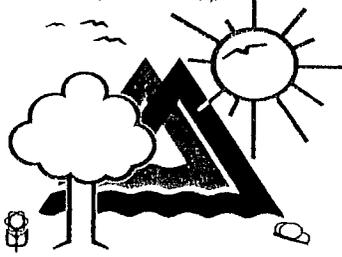
- l'aménagement, à moyen terme, de bornes d'interprétation sur les fleurs printanières, les caractéristiques des végétaux, les blessures et les maladies des arbres, la présence d'espèces menacées;
- ✓ - la conservation, à court terme, d'une zone tampon de 10 mètres entre le boisé et la future zone commerciale et l'implantation, à moyen terme, d'une clôture entre les deux zones;
- le nettoyage, à court terme, des débris du boisé et la naturalisation des anciens sentiers non utilisés.
- l'aménagement, à moyen terme, d'un pavillon d'interprétation qui sensibilise la population à la protection, à la mise en valeur et à la conservation du boisé ainsi qu'à différents thèmes environnementaux.

L'aménagement extérieur du pavillon doit refléter le caractère naturel du boisé (il peut avoir l'aspect extérieur d'une cabane à sucre). L'organisation intérieure du pavillon, définie comme étant une pièce unique, doit faciliter le lien entre les différents sujets abordés. La salle, d'une superficie minimale de 60 mètres carrés, est divisée en sections distinctes (fonctions et contenus) et comporte des espaces adjacents pour les services.

A l'intérieur du pavillon on retrouve les différents volets suivants:

- Exposition: ce volet développe les différents thèmes liés à l'interprétation du boisé. Ainsi certains exhibits sont présentés au gré des saisons et des thèmes abordés;
- découverte: qui sert à intéresser et à informer les enfants de tous âges aux nombreuses manifestations naturelles présentes autour d'eux avec un contact physique sur des éléments d'interprétation. Le volet découverte est un complément à l'enseignement et fournit des outils didactiques pour stimuler l'intérêt des participants et ainsi favoriser l'apprentissage aux sciences naturelles par la participation active (examiner, manipuler et toucher). Les espaces de travail sont constitués de stations d'interprétation et de boîtes de découverte.
- interprétation: information formelle interactive visant à éveiller l'intérêt sur le milieu. Ce volet éducatif est complété sur le

RÉSOLUTIONS



**Corporation des boisés et des parcs naturels
de la Ville de Deux-Montagnes**

400, boulevard des Deux-Montagnes

Deux-Montagnes, Québésultats et réalisationsec
J7R 7C2

Téléphone : (450) 473-5436

Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

Mercredi, le 16 juin 2004

Résolution du 14 avril 2004

Lors de cette dernière réunion de notre conseil d'administration, tenue le 14 avril dernier, fût proposé par monsieur Gaston Blouin et secondé par monsieur Pierre-Yves Charbonneau et résolu à l'unanimité ce qui suit :

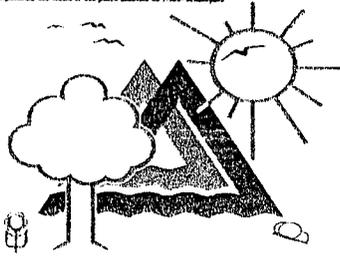
Que le coordonnateur fasse le nécessaire afin de faire biffer le nom de Roger Lemoine comme requérant aux lettres patentes. Monsieur Gaston Blouin remplacera Monsieur Lemoine à ce titre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Mastromattéo', written over a horizontal line.

Alain Mastromattéo, président du c.a.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Yves Charbonneau', written over a horizontal line.

Pierre Yves Charbonneau, vice-président



**Corporation des boisés et des parcs naturels
de la Ville de Deux-Montagnes**

400, boulevard des Deux-Montagnes
Deux-Montagnes, Québec
J7R 7C2

Téléphone : (450) 473-5436

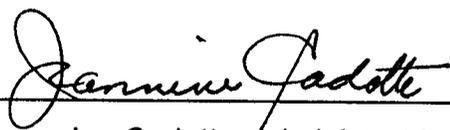
Courriel : eraymond@ville.deux-montagnes.qc.ca

Le 4 octobre 2004

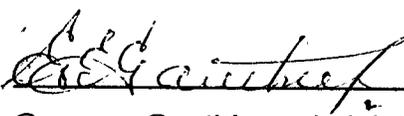
Résolution du 23 septembre 2004

Lors de cette réunion régulière du 23 septembre 2004, de notre conseil d'administration, fût proposé par madame Jeannine Cadotte et secondé par Monsieur Georges Gauthier et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le coordonnateur, monsieur Edouard Raymond, fasse le nécessaire afin de faire biffer le nom de Roger Lemoine ainsi que son adresse en tant qu'administrateur en rapport avec la déclaration annuelle de Personne morale. Monsieur Pierre-Yves Charbonneau, membre en règle de notre conseil d'administration, remplacera cette personne décédée au titre d'administrateur à l'égard de Personne morale.



Jeannine Cadotte, administratrice



Georges Gauthier, administrateur

LETTRES D'APPUI

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 27

septembre 2004

Mme Catherine Leconte
Directrice générale
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
75, boul. René-Lévesque Ouest, 2^{ième} étage
Montréal (Québec)
H2Z-1A4

**Objet : Refuge faunique de Deux-Montagnes, Boisés et parcs
naturels
de la Ville de Deux-Montagnes, Demande de subvention**

Madame,

Nous avons été mis au courant du projet de la Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes, projet qui vise la protection des boisés de cette municipalité dans le secteur du refuge faunique de Deux-Montagnes.

Ce projet qui propose des aménagements dans le refuge faunique et dans des boisés environnants a reçu toute notre attention à cause des incidences possibles sur l'habitat de la couleuvre brune (Storeria dekayi) soit une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable dont la présence est à l'origine de la création de ce refuge faunique.

Ces aménagements visent à mieux définir et contrôler les déplacements des gens qui circulent dans le refuge et les boisés environnants en vue d'en assurer la protection. Il est question ici de fermeture et de renaturalisation de sentiers illicites, de construction de passerelle en zone humide, de construction d'escalier en zone érodée et de mise en place de clôture.

Nous supportons ce projet qui ne peut qu'être favorable au maintien de la population de couleuvre brune dans le refuge et à ses abords. Le refuge faunique est vulnérable à la présence humaine. Le maintien du rôle biologique des habitats qu'on y retrouve est conditionnel au maintien du caractère naturel des lieux. En ce sens, la réglementation régissant ce refuge définit bien les balises quant à la circulation des gens : « Toute personne peut accéder,

circuler ou se livrer à une activité quelconque dans le refuge faunique à la condition d'utiliser un corridor, un sentier, une plate-forme d'observation ou une passerelle, indiqués à cette fin » Or, nous savons pertinemment qu'un réseau de sentiers mal défini et traversant des zones humides ou érodées va favoriser l'élargissement des sentiers et la multiplication de ceux-ci au détriment du milieu naturel.

Le refuge faunique de Deux-Montagnes se présente en plus comme un habitat (forestier et marécageux) fragmenté au cœur de la ville; bordé de boulevards, d'autoroute, de stationnements et de voie ferrée. Le maintien de cette population de couleuvre brune est incertain. Les risques de mortalité suite aux déplacements des couleuvres en dehors d'habitats naturels nous semblent élevés; la circulation automobile est sûrement la principale menace à ce sujet. Le maintien d'habitats naturels, au sein du refuge et ses bordures, apportant couvert et nourriture nous semble donc important. Le projet en favorisant le maintien de ces habitats ne peut qu'aider la cause de la couleuvre brune.

Il est aussi intéressant de constater les intentions de la Corporation des boisés et des parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes. Des démarches ont été entreprises pour produire et implanter des panneaux d'interprétation de la nature le long des sentiers ici discutés afin de sensibiliser la population au respect du milieu naturel. La question de la couleuvre brune y sera abordée. Enfin elle envisage à court terme de procéder à une étude sur les déplacements de la couleuvre brune dans le refuge et à ses abords, une approche qui nous l'espérons va aider au maintien de la présence de la couleuvre brune, une espèce en situation précaire, considérée comme étant très rare au Québec.

C'est donc dans ce contexte que le ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs, direction de l'Aménagement de la faune des Laurentides supporte cette demande de subvention auprès de votre organisation.

Recevez, madame nos salutations distinguées,

André Lemay

la faune

Directeur de l'Aménagement de
des Laurentides

ABL/ PD/fsta

c.c.: M. Louis Aubry
M. Edward Raymond

Québec, le 20 octobre 2004

Madame Catherine Lecompte
Directrice générale
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
75, boul. René-Levesque Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Renseignements sur un écosystème forestier
exceptionnel et appui au projet de protection du boisé des
Deux-Montagnes**

Madame,

Depuis 1996, le groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs travaille à répertorier, caractériser et protéger les forêts les plus exceptionnelles du paysage forestier québécois comme les forêts anciennes (vieilles forêts vierges), les écosystèmes rares et les sites refuges d'espèces menacées ou vulnérables. Le mandat d'acquisition de connaissances de notre groupe de travail vise autant les forêts de tenure publique que celles de tenure privée.

Par la présente, nous vous informons que notre groupe de travail s'est penché sur la proposition de forêt exceptionnelle « boisé des Deux-Montagnes ». Dès 1997, nous y avons effectué des travaux d'inventaire afin de préciser les attributs de cette forêt. Pour nos dossiers, cette proposition porte l'identifiant n° 371. Le relevé de terrain a été effectué le 11 juin 1997.

Les résultats de notre évaluation peuvent se résumer ainsi :

- Le peuplement évalué, une érablière à caryer cordiforme, est une vieille forêt à structure inéquienne.
- Cet écosystème forestier exceptionnel est le refuge de 4 plantes menacées ou vulnérables.
- Ce boisé urbain est cependant très perturbé par le piétinement de différents types d'utilisateurs hors sentier. Le parterre forestier n'est pas bien protégé, le sol y est compacté et on y trouve quelques déchets. Toutefois, un secteur d'environ un hectare était exempt de sentier, selon le relevé de 1997.
- Cette forêt cathédrale comporte aussi des éléments fort intéressants pour le public. Quelques érables à sucre possèdent des diamètres imposants qui peuvent atteindre de 60 à 70 cm et même 1 mètre et plus à l'occasion et dont la hauteur de plus de 30 mètres impressionne. L'âge des vieux arbres, évalué à 225 ans environ, constitue, en soi, un élément exceptionnel pour une forêt périurbaine.

Nous appuyons par conséquent le projet visant la réfection des sentiers présenté par la Corporation des boisés et des parcs naturels de la ville de Deux-Montagnes sur le terrain de l'Agence métropolitaine de transport. Ce projet, s'il est réalisé selon les règles de l'art devrait permettre de restreindre l'accès des randonneurs à des zones désignées par un balisage approprié.

Nous tenons à porter à votre attention les éléments suivants :

- L'habitat des plantes menacées ou vulnérables devrait être circonscrit préalablement aux travaux.
- Le projet devrait aussi prévoir des mesures de conservation spécifiques à chacune des espèces.
- Les sentiers devraient être localisés de façon à limiter l'achalandage dans les secteurs les plus intègres (éviter la création de nouveaux sentiers).
- Un plan de gestion serait souhaitable à long terme.

Nous sommes confiants que vous saurez faire bon usage de ces renseignements et vous invitons à nous faire parvenir toute nouvelle information sur ce site afin de compléter nos dossiers. N'hésitez pas à communiquer au (418) 627-8646 poste 4273 si de plus amples informations vous étaient nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nicole Lavoie
Biologiste, M.Sc
Groupe de travail sur les
écosystèmes forestiers exceptionnels

c. c. : M. Édouard Raymond



Société d'histoire naturelle
de la vallée du Saint-Laurent

Directeurs
Honoraires

Robert Carswell
Pierre Dansereau
Nick Di Tomaso
Derek Drummond
Clifford Lincoln
David McAusland
Richard Pound

Le 27 septembre 2004

Madame Catherine LeConte
Directrice Générale, Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
803 chemin Oka
Deux-Montagnes (Québec)
J7R 4K1

Madame LeConte,

On retrouve sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes un espace légalement désigné en tant qu'« aire de protection de la Couleuvre brune (*Storeria dekayi*) ». Cet espace couvre une superficie inférieure à un hectare et cette espèce de couleuvre se retrouve sur la liste des espèces de la faune vertébrée du Québec susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Pour ces raisons, la forêt abritant cet habitat a reçu la désignation de refuge faunique de Deux-Montagnes.

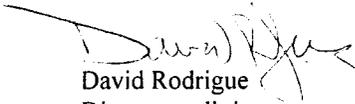
Cette aire de protection se retrouve bordée sur trois côtés par l'espace de stationnement de la gare ferroviaire de Deux-Montagnes; bien que cet espace soit clôturé, il ne s'agit là que d'un minimum d'actions prises en faveur de l'espèce. Monsieur Édouard Raymond, coordonnateur de la Corporation des boisés de Deux-Montagnes propose qu'une étude des déplacements de cette couleuvre soit entamée dès l'an prochain et confiée aux soins d'une personne spécialisée en herpétologie.

Ayant moi-même eu l'opportunité d'inventorier l'espèce à cet endroit il y a de cela quelques années, il m'apparaît primordial de souligner l'importance de la connaissance des déplacements de la Couleuvre brune au sein d'une aire telle que celle en jeu ou la précarité de l'espèce est très élevée. L'enclave créée autour de la zone concernée par le développement forcera tôt ou tard la mise en place de moyens complémentaires de protection de l'espèce, qui était toujours rapportée pour le secteur aussi récemment qu'en avril dernier.

Je souligne donc à nouveau l'importance de la tenue d'une étude des déplacements de la Couleuvre brune dans ce secteur afin de pouvoir par la suite mieux gérer les mesures qui pourraient être mises en place pour diminuer les préjudices portés à l'espèce.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions.

Bien à vous,


David Rodrigue
Directeur adjoint

Le 18 octobre 2004

Catherine Leconte,
Directrice générale
Fondation HQ pour l'environnement
75, boul. René-Lévesque Ouest
2e étage
Montréal (qc)
H2Z 1A4

Objet : Contribution Ville de Deux-Montagnes

Madame,

La Ville de Deux-Montagnes confirme qu'elle s'engage à participer matériellement au projet présenté par la Corporation du boisé et des parcs naturels de Deux-Montagnes de la façon suivante :

Pour la Ville de Deux-Montagnes les montants se divisent comme suit :
Ressources humaines et matériel : 22 033 \$
Contribution financière : 2 000 \$

La contribution matérielle de la Ville de Deux-Montagnes s'élèverait donc à 24 033 \$ sur une base annuelle.

Souhaitant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer mes salutations les meilleures.

Stéphane Plante
Directeur général adjoint
Ville de Deux-Montagnes

CURRICULUM VITAE

Édouard Raymond

Sommaire

J'ai œuvré dans des domaines d'activité variés, dont plusieurs ont une composante sociale, comme l'action communautaire. Je suis par ailleurs toujours demeuré actif dans les secteurs de l'écologie et de l'environnement, en ce qui concerne les actions concrètes, la sensibilisation et la formation. Je suis fiable, polyvalent, et j'aime le travail fait avec soin.

Formation

- Attestation d'études collégiales en Performance Environnementale des Organisations, Collège de Rosemont, 2001
- Certificat en sciences de l'environnement, UQÀM, 2002
- Attestation d'études collégiales en mécanique d'orthèses du pied, Collège de Montmorency, 1994
- Certificat en écologie, UQÀM, 1992
- Diplôme d'études professionnelles en agriculture écologique autogérée, Centre de Formation de Belle-Rivière, 1989

Stages, réalisations et compétences

- Lors d'un laboratoire en entreprise, l'établissement du portrait de la gestion des matières résiduelles de la Plaza Saint-Hubert, à Montréal
- Lors d'un stage, l'élaboration du diagnostic environnemental d'un cours d'eau situé en zone agricole et forestière, en Estrie
- Mise sur pied d'un comité pour la préservation d'un ruisseau en milieu agro-forestier.
- À chaque année, promotion des énergies nouvelles et des énergies renouvelables lors du Salon de l'Habitation de Montréal
- Connaissance de l'internet et des logiciels Word et Power Point

Expériences professionnelles

- Chargé de projets
Éco-quartier Rivière-des-Prairies, Montréal
octobre 2002
à décembre 2002
- Éducateur
(aide aux devoirs et sensibilisation environnementale)
Centre des Jeunes Saint-Sulpice, Montréal
novembre 1999
à août 2002
- Animateur et membre de comité
Camp familial les Cèdres, Racine
mai 1999
à septembre 1999
- Travailleur de la forêt urbaine
(Projet Verglas), Parc du Mont-Royal, Montréal
juin 1998
à décembre 1998
- Mécanicien d'orthèses plantaires
Laboratoire Pierre Marchildon, Montréal
janvier 1996
à mars 1998
- Technicien de fauteuils roulants
Promobil, Montréal
novembre 1992
à août 1995

Loisirs et intérêts

- Camping et randonnée en forêt
- Randonnée en bicyclette
- Ski de fond
- Cinéma, lecture et musique

Lettres de références :

Elles pourront être fournies sur demande

Andrée-Anne Ouimet

Objectif :

Me trouver un emploi à la mesure de mes compétences.

Qualités et aptitudes :

Coopérative, évaluatrice, personne-conseil ,compréhensive, dévouée, responsable et sérieuse, aptitudes en relations interpersonnelles.

Formation :

Diplôme d'étude collégiale en <i>Technique d'inventaire et de recherche en biologie</i>	En voie d'obtention en 2005
Secourisme général +RCR niveau C	Mai 2003
Diplôme d'étude secondaire (DES +)	2000
Gardiennne avertie	1994

Historique d'emploi :

Surveillante aux édifices, ville de Deux-Montagnes
(Septembre 2002 à aujourd'hui)

- Entretien des locaux
- Installation du matériel requis
- Surveillance de l'édifice et répondre aux questions

Préposée au tennis, Ville de Deux-Montagnes
(été 2000 à 2004)

- Service à la clientèle
- Entretien des terrains
- Surveillance du parc Olympia et du tennis
- Tenir la caisse , faire le dépôt et rapport de fréquentation journalier
- Responsable de la réservation
- Émission des cartes de membres
- Responsable de la location d'équipement

- Répondre au téléphone
- Organisation de la ligue local
- Organisation de tournois et du financement
- Effectuer la publicité des activités du tennis
- Préparation des horaires de ligues et veillez à l'échéancier des parties à jouer
- Tenir les statistiques d'utilisation mensuel
- Assister aux réunions hebdomadaires des préposés

Serveuse à la cabane à sucre GMA à St-Eustache

(Septembre 1999 à janvier 2000)

- Préparer et laver les tables
- Effectuer le service lors des réceptions et lors des mariages
- Laver la vaisselle
- Préparer le café/thé, pain, hors d'œuvre, rafraîchissement
- Entretien de la cuisine

Gardiennage : enfants de 2 à 12 ans

(1996 à 1998)

- Préparer les repas
- Amuser et surveiller les enfants
- Entretien de la maison

Réalisations personnelles :

Club de botanique du Cégep St-Laurent	Janvier 2004 à Août 2004
Bénévolat : Corporation des boisés et des parcs riverains de Deux-Montagnes	Depuis l'été 2003
Bénévolat :équitation thérapeutique	Automne-hiver 2001
Bénévolat :Accueil Bonneau	Une journée en 1999
Cours d'aérobic	1999
Cours de tennis	Été 1997
Cours de dessins	1993 à 2001
Bénévolat : écoles primaires	1993 à 2001
Équipe de balle-molle de Saint -Eustache	1993 à 1995
Cours de chant	1991 et 1993
Cours de gymnastique	1990 -1991
Cours de poterie	1990
Cours de natation	1989 à 1991

Références :

- Normand Clark (Consultant à la promotion et président de la fondation Normand Clark) : tel (450) 838-0000
nclark@dsuper.net

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

Franc-Vert - Volume 14 numéro 6 - Agir localement

Couleuvres à la rescousse

Par Clôde de Guise

Dans la région de Montréal, des environmentalistes se battent depuis 1990 pour sauver un boisé urbain de 132 000 m². D'abord menacée de disparition par un projet de développement domiciliaire, cette petite forêt a ensuite failli être rasée pour faire place à un... stationnement. Mais la détermination des membres de **Re-Sources Deux-Montagnes**, avec l'«aide» d'une couleuvre brune, a permis de tenir tête aux promoteurs et a valu, à l'organisme, le prix du Mérite environnemental 1996.

«L'histoire de ce boisé est une véritable saga», affirme d'entrée de jeu Roger Lemoine, président de Re-Sources Deux-Montagnes. Cet organisme est voué à la protection de l'environnement de la MRC de Deux-Montagnes. Depuis sa naissance en 1993, il lutte pour la protection du boisé, dont près de 50% de la superficie appartient à la Ville de Deux-Montagnes et le reste, au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Dès 1990, une pétition de plus de 3 600 noms est déposée à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes pour la conservation de cet îlot de nature, alors menacé de disparaître au profit d'un complexe domiciliaire. Le projet sera abandonné et, quatre ans plus tard, un investissement de 100 000 \$ sera consenti par la municipalité pour l'aménagement de deux sentiers et la mise en place de panneaux d'information sur les arbres et les plantes du boisé.

Doublee d'une zone humide, cette forêt recèle une richesse inestimable, explique Roger Lemoine. On y trouve notamment des arbres plus que centenaires, ainsi que des animaux et des plantes susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables: l'érable noir, des carex, l'orme liège et la couleuvre brune.

Un train d'enfer

Malgré le geste de la municipalité, le boisé n'est pas sauvé pour autant. En 1993-1994, le ministère des Transports du Québec procède à la modernisation de la ligne ferroviaire Montréal—Deux-Montagnes, qui date de 1917. Il construit en outre une nouvelle gare à proximité de l'autoroute 640, consacrant ainsi la vocation régionale de cette ligne de transport, qui se trouve en bordure du boisé. Un stationnement de 350 places est aménagé à côté de la gare.

Rapidement, la popularité du train de banlieue dépasse toutes les attentes. On avait prévu un achalandage quotidien croissant, passant de 12 000 à 30 000 usagers en 2006. Mais, déjà au bout de la première année, plus de 20 000 personnes utilisent la ligne chaque jour. Le stationnement se fait étroit, et le

Ministère se propose de l'agrandir. Le problème, c'est que l'agrandissement projeté empiète sur le boisé et entraîne, entre autres, la disparition de la zone humide. Levée de boucliers chez Re-Sources Deux-Montagnes! De concert avec la Société d'écologie et d'horticulture de Deux-Montagnes, l'organisme demande des audiences publiques.

Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) confie d'abord un mandat de médiation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). À l'issue de cette médiation, on entreprend l'inventaire des ressources du boisé, et c'est alors qu'on découvre, dans la zone humide, la présence de la couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Comme il s'avère impossible de la relocaliser ailleurs dans le boisé, le MEF est tenu d'appliquer les mesures de conservation dictées par la Convention sur la diversité biologique, dont le gouvernement du Québec est signataire. Le ministère des Transports doit donc envisager des solutions de rechange pour la création d'une nouvelle aire de stationnement, ce qui amène l'adoption d'une solution intermédiaire satisfaisante pour toutes les parties en présence, y compris la couleuvre brune. Ainsi, le reptile bénéficie désormais d'un couloir de transit entre deux zones de son territoire, scindé par un petit stationnement.

«On peut donc dire que notre acharnement et la présence de la couleuvre brune ont sauvé le boisé», lance en boutade Roger Lemoine. Et le regroupement Re-Sources Deux-Montagnes s'est vu décerner le prix du Mérite environnemental 1996, pour les efforts de compromis consentis afin de répondre aux besoins des usagers de la gare, tout en préservant ce boisé urbain... lequel sera prochainement désigné comme refuge faunique.

Babillard

Vous désirez plus d'information sur les dossiers traités dans Agir localement ? Vous avez une expérience à partager avec les groupes cités ou vous aimeriez les appuyer ? Voici leurs coordonnées.

Re-Sources Deux-Montagnes

271, 16e Avenue
Deux-Montagnes (QC)
J7R 3Y3

| Biodiversité au Québec | **Franc-Vert** |

Chronique de la nature



Quiconque se promène à pied dans le boisé de Deux-Montagnes, ou le traverse à vélo, peut admirer les arbres et les plantes, entendre les oiseaux et même apercevoir un petit mammifère défilier furtivement. En raison de sa grande biodiversité, notre boisé est désigné par le gouvernement comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE). Il y a de quoi être fier! Mais, souvent par ignorance, tous ne sont pas animés de sentiments si nobles. Certains commettent des actes de vandalisme et vont jusqu'à couper des branches de bon diamètre, ou même briser de petits arbres. Et que dire de tous ces déchets qui traînent ici et là? La Corporation des boisés et des parcs naturels de Deux-Montagnes, avec votre aide, vise à trouver des solutions à tous ces problèmes. Par ailleurs, si vous êtes témoin d'actes de vandalisme, n'hésitez pas à en informer la police. Travaillons tous ensemble afin de développer notre responsabilité communautaire.

Corporation des boisés et des parcs naturels de Deux-Montagnes

Édouard Raymond
Coordonnateur
Téléphone : (450) 473-5436

Nature Column

Anyone strolling or cycling in the Deux-Montagnes wooded area can admire the trees and plants, listen to the birds, and even recognize a small mammal furtively pass by. Because of its great biodiversity, our wooded area was designated by the government as an Exceptional Forest Ecosystem (EFE). That is something to be proud of! Nevertheless, often due to ignorance, some are not driven by such a noble sense. Some individuals engage in acts of vandalism, even cutting large branches or breaking small trees. And what about all the rubbish left here and there? The Corporation des boisés et des parcs naturels de Deux-Montagnes, with your support, aims at finding solutions to all of these problems. Incidentally, if you witness any acts of vandalism, don't hesitate to contact the police. Let's all work together in order to develop our community responsibility.

Corporation des boisés et des parcs naturels de Deux-Montagnes

Édouard Raymond
Co-ordinator
Telephone: (450) 473-5436

Le spectacle d'AGAPE Deux-Montagnes

Du talent et de la générosité à revendre

Le 19 juin dernier se déroulait à l'Olympia de Deux-Montagnes la 3^e édition du spectacle d'AGAPE Deux-Montagnes au bénéfice des plus démunis de la municipalité.

Sous la présidence d'honneur de monsieur Ronald Hunt, directeur du service de prévention des incendies Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le spectacle aura su atteindre les deux buts fixés, soit la promotion des artistes de notre communauté et la collecte de fonds pour les plus démunis. Au total, plus de 30 artistes se sont succédés afin de présenter plusieurs numéros fort appréciés des quelques 550 personnes ayant assisté au spectacle.

Outre le côté spectacle, l'événement du 19 juin dernier servait également à amasser des fonds. À ce sujet, plus de 7 000 \$ ont été remis aux responsables d'AGAPE Deux-Montagnes. Ces sommes permettent notamment de financer divers projets d'aide directe aux plus démunis. Par exemple, l'an passé, AGAPE Deux-Montagnes a aidé financièrement un projet de cuisine collective ainsi que la mise sur pied de la Maison du citoyen.

Les organisateurs de la soirée se sont évidemment déclarés fort satisfaits de la soirée et ont donné rendez-vous à tous les artistes et tous les spectateurs pour la 4^e édition du spectacle AGAPE Deux-Montagnes qui se tiendra au mois de juin 2005.

The AGAPE Deux-Montagnes Show Talent and generosity to spare

The 3rd edition of the AGAPE Deux-Montagnes show, for the benefit of our community's less fortunate, was held on June 19th at the Olympia de Deux-Montagnes.

Under the honorary presidency of the Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac Fire Prevention Department's director Mr. Ronald Hunt, the show met both objectives set, that being the promotion of artists from within our community and of raising funds for our less fortunate citizens. More than 30 artists successively performed a variety of acts, much appreciated by the 550 audience members attending the show.

The show was only a portion of the June 19th event whose goal was also to raise funds. In this case over \$7,000 was handed over to the representatives of AGAPE Deux-Montagnes. That money is used primarily to finance various direct assistance projects for the less fortunate. Last year, for example, AGAPE Deux-Montagnes financially helped a community kitchen project as well as the implementation of the Citizen's house.

The event's organizers were evidently very satisfied with the evening and invited all the artists and spectators to the 4th edition of the AGAPE Deux-Montagnes show that will be held in June 2005.

CHRONIQUE DE LA NATURE

La buse à épaulettes

Quelques instants pour parler une fois de plus de la biodiversité dans le boisé de Deux-Montagnes, en aperçu de l'habitat de la buse à épaulettes (*buteo lineatus*).

Cet oiseau rapace habite dans le boisé de Deux-Montagnes; il fait partie de la catégorie préoccupante selon la loi fédérale sur les espèces en péril. La buse à épaulettes est également protégée par les lois provinciales sur la chasse et la pêche. La femelle a pondu ses œufs en avril dernier; les oisillons ont quitté le nid vers la mi-juillet... ce dernier est haut perché dans un érable noir.

La buse à épaulettes a une envergure d'ailes de un mètre et fait quelque 50 centimètres de long, le mâle étant plus petit. Un trait caractéristique est la présence de barres transversales d'un ton plus clair sur la queue.

Son habitat ressemble donc aux forêts feuillues matures, de préférence à proximité d'un marécage (ce qui est le cas à Deux-Montagnes), car sa diète est composée, en plus de petits mammifères, de reptiles et de grenouilles.

L'abattage des forêts et l'assèchement des zones humides (éliminant l'abondance des proies) constituent les menaces principales à la survie de la buse à épaulettes. L'oiseau nous quitte pour le sud des États-Unis à partir de la mi-octobre, pour nous revenir au début d'avril.

Cette buse utilisant le même nid d'année en année, l'invitation est lancée pour son observation au printemps prochain.

NATURE COLUMN

The red-shouldered hawk

*Just a few words about the incredible biodiversity of the Deux-Montagnes' wooded area, and to mention the habitat of the red-shouldered hawk (*buteo lineatus*).*

This bird of prey lives in the Deux-Montagnes' wooded area, and is part of the special concern species under the federal law on species-at-risk. The red-shouldered hawk is also protected by the provincial Game and Fish Act. The female laid her eggs last April; the chicks left the nest around mid-July, this one is perched in a black maple.

The red-shouldered hawk has a wingspan of one metre and measures about 50 centimetres long, the male being smaller. Characteristically, there are lighter diagonal lines on its tail.

Its habitat resembles mature hardwood forests, preferably close to a swamp (which is the case in Deux-Montagnes) since its diet is composed, besides small mammals, of reptiles and frogs.

The cutting of forests and the reclamation of the humid areas (eliminating the abundance of prey) constitute the main threat to the survival of the red-shouldered hawk. This bird flies South to the United States in mid-October, to return at the beginning of April.

Since this hawk uses the same nest year after year, we invite you to observe it next spring.



Des nouvelles du Père Noël!

J'ai pensé qu'il vous ferait plaisir d'avoir de mes nouvelles !

La fée des étoiles, les lutins, les rennes et moi-même allons très bien! En décembre prochain, je participerai pour la 35^e fois à la parade du Père Noël ici, à Deux-Montagnes. Je commence déjà à donner un coup de main aux organisateurs... D'ailleurs, en septembre prochain, je serai à St-André, à l'occasion de mon **2^e tournoi de golf annuel !** Je vous invite à y participer, **vendredi le 17 septembre prochain, au club de golf St-André !** Tous les fonds amassés seront utilisés pour notre magnifique **35^e parade du Père Noël...** faites vite, les places sont limitées !

Nous acceptons également toute contribution qui pourrait nous aider à faire vivre la magie de Noël lors de la parade du Père Noël de Deux-Montagnes.

Aidez-nous à garder vivante cette belle tradition qui a vu le jour il y a 35 ans !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Sylvie Martell, au 473-4700.

Le Père Noël

News from Santa Claus!

I thought I would drop you a line to let you know what I was up to!

*Everyone's fine up here, in the North Pole! Next December, I will be participating in the **35th Annual Santa Claus Parade**, in Deux-Montagnes. I have already started helping the organizers... As a matter of fact, next September, I will be in St-André, for my **2nd Annual Golf Tournament!** I would really like for you to join me on **Friday, September 17th, at the St-André Golf Course.** All proceeds will be used for the organization of our wonderful **35th Santa Claus Parade...** but hurry... places are limited!*

We also accept any contribution that can help us keep the spirit of Christmas alive through the Deux-Montagnes Santa Claus Parade.

Help us keep this great ongoing tradition that began 35 years ago!

For more information, please contact Sylvie Martell at 473-4700.

Santa Claus



À Deux-Montagnes, à l'occasion du Jour de la Terre

Information mise à jour le 27 mai 2004

Une corvée de nettoyage dans le boisé de la 20e Avenue

benoit
BILODEAU

Célébré, selon les organisateurs, par 500 millions de personnes dans plus de 180 pays, le Jour de la Terre a été souligné à Deux-Montagnes, jeudi dernier, alors que des élèves de l'école Sauvé ont procédé au nettoyage d'une partie du boisé de la 20e Avenue, à Deux-Montagnes.

Cette corvée, initiée par la Corporation du boisé et des parcs naturels de Deux-Montagnes, un organisme dont la mission est d'assurer la protection et la conservation du boisé et des parcs naturels de Deux-Montagnes, s'est ainsi déroulée à l'aide de 120 jeunes, leurs enseignants, des parents et des bénévoles. Notons que l'école Sauvé, située 10e Avenue, à Deux-Montagnes, possède le statut d'école verte Brundtland en vertu de ses préoccupations environnementales.

Toujours dans le cadre du Jour de la Terre, une autre corvée de nettoyage a été menée, cette fois à la polyvalente Deux-Montagnes où l'on retrouve un boisé fréquenté par les promeneurs en dehors des heures de classe.



(Photo Michel Chartrand)
Le boisé de la 20e Avenue a bénéficié d'une corvée de nettoyage, menée par des élèves de l'école Sauvé et un groupe de bénévoles.

Enfin, mentionnons que l'autre partie du boisé de la 20e Avenue sera nettoyée le samedi 8 mai prochain, veille de la fête des Mères, dans le cadre d'une autre corvée. Cette fois, la Corporation du boisé et des parcs naturels de Deux-Montagnes convie les jeunes, les adolescents et leurs parents à participer en famille à cette deuxième corvée. Tous sont invités à se rendre pour 9 h 15 au local de la Corporation, situé à la gare intermodale de Deux-Montagnes, sur le boulevard de Deux-Montagnes. Sur place, on remettra aux participants des gants et des sacs verts, en plus de distribuer des breuvages.

Toujours en cette journée du 8 mai, une équipe de sept personnes prendra en charge, pour sa part, le nettoyage des différents parcs riverains de la ville de

Deux-Montagnes. Cette équipe bénéficiera, pour ce faire, d'une fourgonnette pour se déplacer de parc en parc.

Pour en savoir davantage sur cette corvée de nettoyage du 8 mai prochain,

on peut communiquer avec Édouard Raymond, président de la Corporation du boisé et des parcs naturels de Deux-Montagnes, au 473-5436.

à l'Éveil

le 28 avril 2004